

MANIFESTATION SPORTIVE ET IMPACTS CUMULÉS SUR LA NATURE

TABLE RONDE AUTOUR DES ENJEUX LIÉS AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES



La côte d'émeraude et plus particulièrement, la partie de la zone allant de Cancale à Paramé est extrêmement touristique.

Jusqu'à 5 000 passages par jour à la Pointe du Grouin, plus de 130 000/an à l'Anse du verger et 120 000/an sur le site des Chevret et de la pointe du Meinga.

Au-delà de cette forte fréquentation, la côte est également très sollicitée pour l'accueil de manifestations sportives.

En 2016, nous avons pu compter pas moins de **13 000 participants** à différentes courses soumises à dossier d'incidence Natura 2000 (6 trails, un marathon, un Ironman, un semi-marathon, 2 courses de marche nordique) au cœur du site, dont certaines jouissent d'une réputation mondiale (marathon de la Baie du Mont Saint-Michel).

En complément, tous les 4 ans, a lieu le départ de la Route du Rhum. En 2016, une fréquentation journalière de **98 000 personnes** a été observée. Le départ se faisant au large, de nombreux spectateurs se massent sur les différents points de vue de la côte qui sont alors très fortement fréquentés.

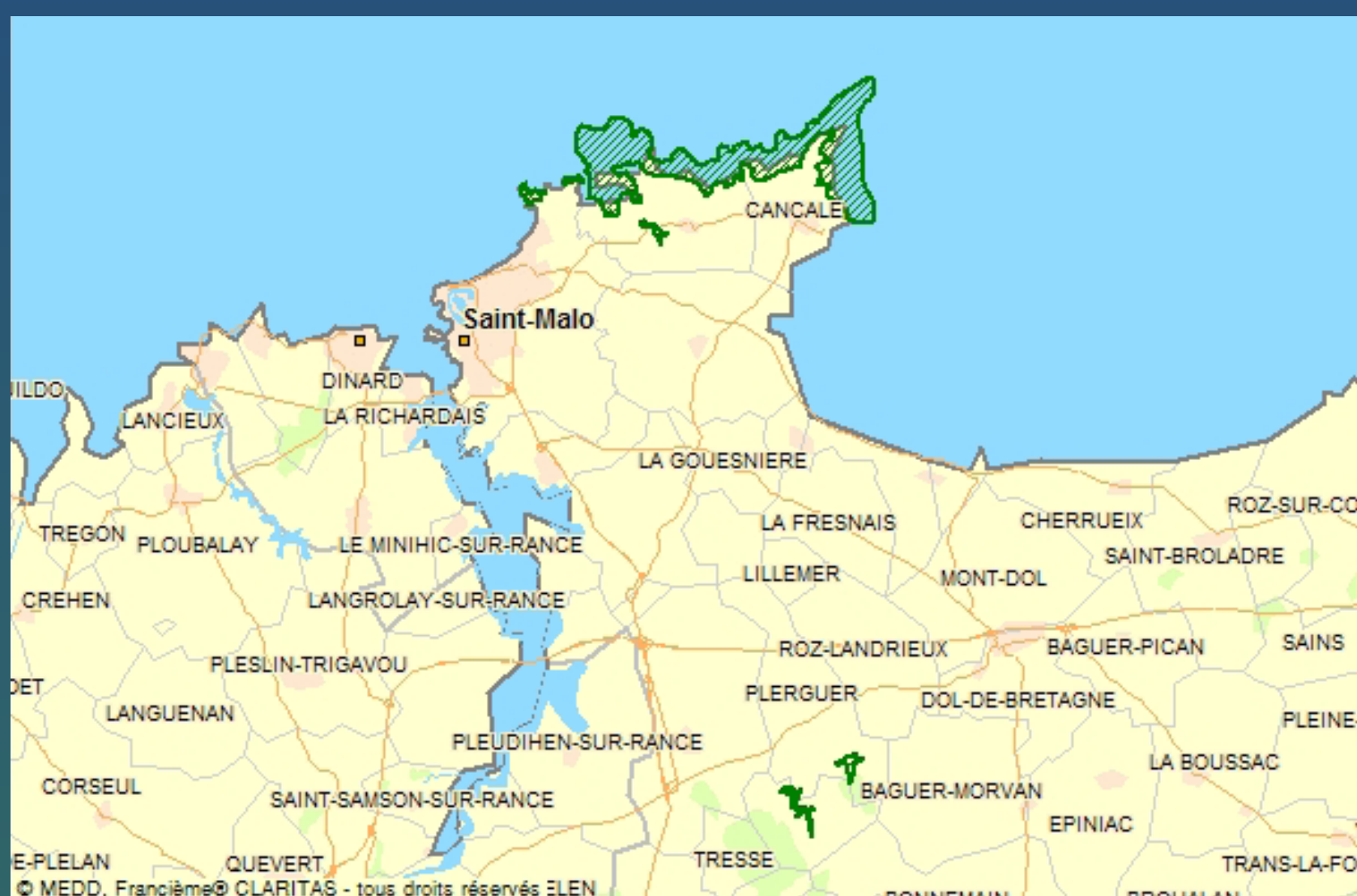
Les demandes étant chaque année plus importantes, il était nécessaire de faire prendre conscience à l'ensemble des organisateurs des effets cumulés engendrés par leurs événements. Ainsi, nous avons réuni l'ensemble des personnes concernées : propriétaires (Espaces naturels), services de l'État (DREAL, Préfecture, ONCFS), comité régional olympique et porteurs de projets, autour d'une table ronde. Les associations de randonnées, non soumises à évaluation, ont également été conviées.

Cette réunion collective a permis aux organisateurs de se rencontrer, de partager leurs difficultés et leurs solutions et également de prendre conscience des impacts cumulés. Ce qui a conduit à :

- La réalisation d'outils adaptés (stand parapluie mis à disposition au départ des manifestations, plaquettes informatives...)
- La conception d'une fiche contact allant des propriétaires à la préfecture.
- La modifications des parcours pour limiter les zones fragiles.
- L'inscription de règlements de course.
- L'envoi d'informations concernant le site aux coureurs, en amont de leur course.

Le site Natura 2000

Le site Natura 2000 de la côte de Cancale à Paramé a été désigné Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel en mai 2014.



Ce site situé à 61% sur le domaine maritime, s'étend sur 1751 hectares répartis sur 5 communes : Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Malo, Plerguer et Le Tronchet.

La côte de Cancale à Paramé se caractérise par une alternance de pointes rocheuses et de zones humides à l'abri de cordons dunaires (anse du Verger, anse Duguesclin).



VTT sur la côte de Cancale



Trail entre terre et mer



Spectateurs devant la carte de la zone

Conclusion

L'ensemble des porteurs de projets ont répondu présent. L'échange des bonnes pratiques de chacun, des difficultés rencontrées, des attentes de chacun (service instructeur...) a permis d'améliorer sensiblement la qualité des dossiers déposés, d'augmenter les mesures prises (sensibilisation, règlement de courses...) et de faciliter les échanges.

Contact :

- Morgane PERRETTE
- Saint-Malo Agglomération
- Tél. : 02 23 15 17 13
- Mail : m.perrette@stmalo-agglomeration.fr
- Site internet : <http://cancale-paramé.n2000.fr>

